ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-102

ISBN 0-660-61524-X

101-05582/

Canadian Environmental Assessment Agency

2001-2002 ESTIMATES

Report on Plans and Priorities

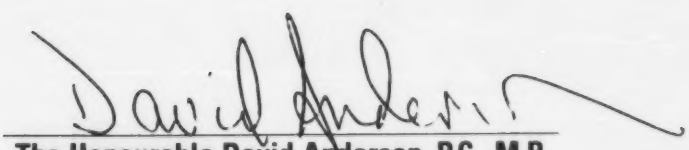

The Honourable David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

Table of Contents

SECTION I Messages

Minister's Message 1
Management Representation Statement 2

SECTION II Departmental Overview

2.1 Mandate, Roles and Responsibilities 3
2.2 Departmental Objective 5
2.3 Planning Context 5
2.4 Departmental Planned Spending 6

SECTION III Plans, Results, Activities and Resources

3.1 Business Line Details 7
3.2 Summary of Key Result Commitments 8
3.3 Planned Results, Activities and Resources 8
3.4 Five Year Review of the Act 17
3.5 Human Resource Management 18

SECTION IV Joint Initiatives

4.1 Horizontal Initiatives – Regulatory 21
4.2 Sustainable Development Strategy 21
4.3 Collective Initiatives 22

SECTION V Financial Information

Table 5.1 Summary of Transfer Payments 25
Table 5.2 Source of Respendable and Non-respendable Revenue 25
Table 5.3 Net Cost of Program for the Estimates Year 26

SECTION VI Other Information

6.1 References and Agency Web Site 27
6.2 Recent Publications and Additional Information 28

SECTION I Messages

Minister's Message

Entering the new millennium, Canadians have made it clear that a healthy, flourishing environment is a priority like never before. As a nation, we take great pride in the strength and diversity of our natural heritage; and it is this pride that in so many ways unites us as a country.

Recently, the environment has become increasingly important on the political agenda – both domestically and internationally. Momentum is building in support of concrete environmental initiatives by governments in Canada and abroad. At the same time, Canadians are becoming more aware of the importance of environmental assessment, as a tool for sustainable development, and a way to balance our fiscal needs with our environmental priorities.

A year ago, I described the Agency as an organization on the verge of transition. That statement is still valid today – perhaps even more so. Over the past year, the Agency assisted me in conducting a review of the *Canadian Environmental Assessment Act*. The review was an opportunity to strengthen the federal practice of environmental assessment. My report to Parliament on the review, to be tabled at the earliest opportunity, will outline my recommendations for these improvements.

The Agency will also pursue a number of other important initiatives to promote high-quality environmental assessments, including:

- advancing a Research and Development Program to increase innovation and improve the practice of environmental assessment in Canada and abroad;
- expanding knowledge and understanding of environmental assessment both within and outside government;
- building effective relationships with its federal partners; and
- strengthening its own internal capacity to deliver products and services.

The Agency continues to work cooperatively with a range of stakeholders to promote a consistent, predictable and efficient environmental assessment process across Canada. As a result, governments and businesses are designing better projects and policies that balance Canada's goal of sustainable development with its economic and social objectives. For this reason, I am pleased to submit the Agency's 2001-2002 Report on Plans and Priorities.

David Anderson, P.C., M.P.

Management Representation Statement

Report on Plans and Priorities 2001-2002

I submit, for tabling in Parliament, the 2001-2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the **Canadian Environmental Assessment Agency.**

To the best of my knowledge, the information:

- accurately portrays the Agency's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization;
- is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities;*
- is comprehensive and accurate; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The reporting structure, on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

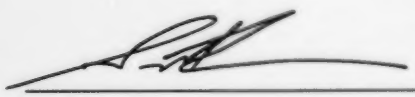

Sid Gershberg

President
Canadian Environmental Assessment Agency

SECTION II Departmental Overview

2.1 Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate

The business of the Agency is to provide leadership and to serve as a centre of expertise for federal environmental assessments. The Agency is responsible for the overall administration of the federal environmental assessment process, which saw over 5,600 individual assessments carried out in 1999-2000.

Headed by the President who reports directly to the Minister of the Environment, the Agency is mandated by the following instruments:

i) the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations;

ii) the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and bilateral harmonization agreements with provincial governments that set out mutually agreed on arrangements for environmental assessment; and

iii) international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, for example, the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

In addition, the Agency assists the Minister of the Environment in implementing the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by providing guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies and programs.

Roles

The primary roles of the Agency as defined by the *Canadian Environmental Assessment Act* are to:

- administer the federal environmental assessment process established by the Act and its regulations;
- provide administrative and advisory support for environmental assessment review panels, comprehensive studies and mediators;
- promote the uniformity and harmonization of environmental assessment activities across Canada at all levels of government;
- ensure opportunities for meaningful public participation in the federal environmental assessment process;

- promote sound environmental assessment practices in a manner consistent with those established in the Act;
- promote or conduct research and development on environmental assessment matters; and
- encourage the development of sound environmental assessment techniques and practices.

In addition, by order-in-council, the President has been designated as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the 1975 *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA). As the federal administrator, the President is responsible for ensuring both the integrity and the delivery of environmental reviews under federal jurisdiction in the territory covered by the JBNQA. The President also seeks to ensure the co-ordination of federal JBNQA environmental assessment requirements with those of the *Canadian Environmental Assessment Act.*

Responsibility Structure

The Agency has one program and one business line, simply called Environmental Assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is as follows:

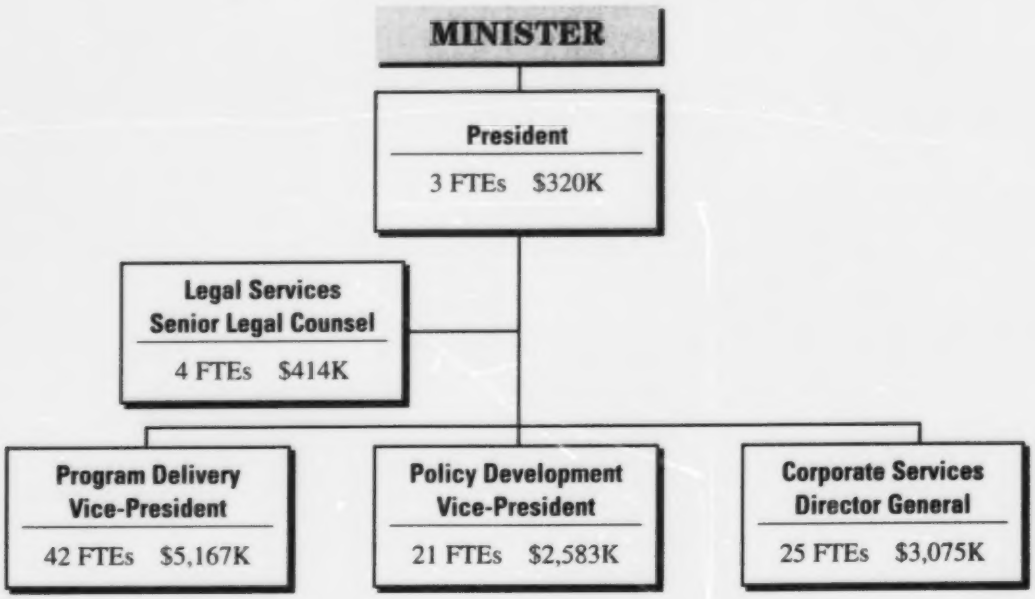

FTE = Full Time Equivalent

2.2 Departmental Objective

The Agency has one objective, which also serves as its mission:

To provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

2.3 Planning Context

The Agency operates in a complex and constantly evolving environment. Its capacity to carry out its mission is based on its ability to meet new challenges and adapt to emerging trends. One major element is the review of the *Canadian Environmental Assessment Act*, described in section 3.4. Other socio-economic and political factors affecting future plans and priorities of the Agency include the following:

Balancing Competing Interests: Environmental assessment is at the forefront of many sensitive issues affecting development, environmental protection, Aboriginal interests, and federal-provincial relations. The complexity and profile of projects undergoing assessments are increasing and involve competing stakeholder interests. The challenge is to balance these interests while maintaining productive relationships and delivering high-quality services to all stakeholders.

Shared Environmental Management Responsibility: Under the Canadian Constitution, responsibility for environmental management is an area of shared jurisdiction between the federal and provincial governments. Although this arrangement can give rise to potential duplication and inconsistent application of environmental assessment, a spirit of co-operation between jurisdictions is emerging. To ensure a predictable, consistent and efficient process, the Agency must continue to foster co-operation among jurisdictions both through agreements and clear communication.

Aboriginal Self-governance: Through comprehensive land-claim and self-government agreements, Aboriginal-based environmental assessment regimes are being established that are reshaping the conduct of assessments throughout Canada. The Agency must ensure that these new regimes respect the self-determination objectives of Aboriginal communities while at the same time maintaining environmental integrity and achieving sustainable development goals.

Litigation: A powerful recent trend in Canadian public policy has been the role of the courts in shaping many areas of public policy, from human rights to federal-provincial relations. Environmental assessment has also been affected by recent court decisions. This is a natural evolution for any new legislation. Over the long run, however, these initial growing pains provide the clarification, and direction needed to increase the certainty and predictability of the environmental assessment process.

Globalization: An important development in the last decade has been the globalization of the economy. In a global economy, public policies must be scrutinized for their impacts on competitiveness. Globalization draws attention to the potential for Canada's environmental assessment laws and regulations to adversely affect the private sector, particularly when compared to the processes of our trading competitors. Although a number of studies have concluded that the cost of environmental assessment in Canada is typically a very low percentage of the total cost of a project, and effective environmental assessment processes provide net economic benefits to society, greater certainty in the process remains a key to competitiveness.

2.4 Departmental Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2000-2001*	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Budgetary Main Estimates	15,030	**15,061**	14,921	14,921
Less: Respendable revenue	(3,591)	**(3,501)**	(3,501)	(3,501)
Total Main Estimates	11,439	**11,560**	11,420	11,420
Adjustments**	501	–	–	–
Net Planned Spending	11,940	**11,560**	11,420	11,420
Less: Non-respendable revenue	(28)	–	–	–
Plus: Cost of services received without charge	1,368	**1,569**	1,582	1,610
Net Cost of Program	13,280	**13,129**	13,002	13,030
Full Time Equivalents	95	**95**	95	95

* Reflects best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates and other adjustments.

SECTION III Plans, Results, Activities and Resources

3.1 Business Line Details

Business Line Objective

The Agency reports to Parliament using the following business line objective, which is also its mission statement:

To provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Business Line Description

The Agency is responsible for providing advice and recommendations to decision makers that reflect public values and the principles of sustainable development. By strengthening partnerships, the Agency also facilitates environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions, including Aboriginal regimes. The Agency is continuously improving the federal environmental assessment process by enhancing its efficiency, effectiveness, predictability and consistency, all the while promoting the highest standards of quality. In addition, the Agency provides guidance and training to federal departments to improve their understanding of, and compliance with, the *Canadian Environmental Assessment Act* and the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*. Finally, the Agency represents Canada's environmental assessment interests in international forums.

3.2 Summary of Key Result Commitments

The following summarizes the Agency's long-term key results commitments as well as the strategic priorities it has adopted to achieve these results.

Key Result Commitments	Strategic Priorities
Environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.	• Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment. • Advance the science and practice of environmental assessment. • Learn from experience and share results.
Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions.	• Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and with federal partners. • Strengthen relationships with partners and stakeholders.
Consistent and predictable application of environmental considerations into federal decision making.	• Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance. • Address gaps in the application of the Act and other federal environmental assessment processes.

3.3 Planned Results, Activities and Resources

Key Result Commitment No. 1:

Environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.

Context

The federal environmental assessment process is based on the principle of self-assessment. Under this principle, federal departments and agencies responsible for making a decision on a project are, in general, responsible for the conduct of the assessment. They determine the scope of the project and the factors to be considered, directly manage the process and ensure that the assessment is prepared in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Advocacy is central to the Agency's leadership role in the federal process. It must be an effective advocate of sound environmental management – providing relevant and timely advice, guidance, training and recommendations to those that are ultimately responsible for making decisions.

Sound environmental management also requires incorporating environmental factors early enough in a project's planning stage so that adverse environmental effects and related financial costs are reduced or avoided. It also means conducting environmental assessments that are broad enough to cover all potential environmental effects.

However, project decisions do not represent the full range of federal decision making. The environmental assessment of policy, plan and program proposals, known as Strategic Environmental Assessment (SEA), seeks to incorporate environmental considerations into the development of public policies. Through SEA, environmental considerations can be addressed at the earliest appropriate stage of planning, as are economic and social considerations. Thus, SEA is an effective means to incorporate sustainable development into federal decision making.

Another fundamental aspect of sound environmental management is meaningful public participation. Through public participation, all interested persons and organizations can contribute, and see how their contributions have made a difference. Proponents and government decision makers are provided with information about possible environmental effects, and can better address public concerns and priorities. This leads to final decisions that more closely reflect community values. Effective public participation builds greater trust and confidence in the environmental assessment process and greater acceptance in the decisions that result from this process.

The Agency also has a responsibility to take a leadership role in promoting continuous learning, responding to clients needs and ensuring that communication with all stakeholders is maintained and enhanced.

The following are the planned results for the planning period as well as the strategic priorities and related activities to be undertaken to achieve these short-term results.

PLANNED RESULT:

The Agency is acknowledged as a centre of environmental assessment expertise across Canada.

STRATEGIC PRIORITY:

Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment.

Related Activities for 2001-2002

- Environmental assessment information will be incorporated into the consumer information gateway to raise the profile of the process as an essential element of government decision making.
- The Agency will continue to provide leadership on strategic environmental assessment by: continuing to market the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*; by providing advice and support to federal departments in the implementation of the directive; and by developing additional resource material on the practice and evaluation of strategic environmental assessments.
- Communications tools will soon be launched to increase the awareness of environmental assessment and promote its use – including promotion kits on the Agency's Sustainable Development Strategy (see section 4.2 for more information regarding the Agency's Strategy for 2001-2003).
- An information management and technology strategy will also be developed to support Government-on-Line initiatives. Efforts will be focused on promoting effective and efficient delivery of information and services electronically to clients and stakeholders.
- The Agency will provide direction in government-wide efforts to establish and deliver long-term, co-ordinated approaches to training and guidance.
- The Agency will continue to manage environmental assessment review panels, including Red Hill Creek Expressway, Canadian Millennium Pipeline Project, Highwood Storage and Diversion Plan and the Georgia Strait Crossing Pipeline Project.
- Advisory services, co-ordination, opportunities for public comment and ministerial support will be provided for more than 20 ongoing comprehensive studies.

PLANNED RESULT:

Environmental assessments are efficient, effective and encompass Canadian concerns.

STRATEGIC PRIORITY:

Advance the science and practice of environmental assessment.

Related Activities for 2001-2002

- The Agency will promote the development and use of class screening approaches through guides, training modules and cross-Canada awareness sessions.
- Methods will be explored for integrating traditional ecological knowledge – the knowledge rooted in the culture and lifestyles of traditional resource users – into the federal environmental assessment process.
- The Agency will provide leadership and financial support toward research and development projects in an effort to bring innovation to the practice of environmental assessment.
- Alternative dispute resolution mechanisms for the environmental assessment process will be developed in conjunction with other federal departments.
- Opportunities for public participation will be promoted through the new Web site and the Participant Funding Program for review panels.

PLANNED RESULT:

Environmental factors are better integrated into planning and decision-making processes.

STRATEGIC PRIORITY:

Learn from experience and share results.

Related Activities for 2001-2002

- Client access to information will be greatly improved with the launch of the Agency's new Web site that will conform to government standards and will be more user and search friendly (**www.ceaa-acee.gc.ca**).
- Instructional materials describing a best practices approach to federal screenings will be made available for use by environmental assessment trainers both within and outside of government.

- Seminars will be delivered to environmental assessment practitioners to disseminate the knowledge gained and the innovation developed through the Research and Development Program.
- Training and guidance products will continue to be developed and tailored to suit the specific needs of clients to improve their understanding of their roles in the process and the benefits of good environmental management.

Performance Measurement

The following planned results and indicators demonstrate how the Agency and federal departments will measure progress toward Key Result Commitment No. 1.

Planned Result	Performance Indicators
The Agency is acknowledged as a centre of environmental assessment expertise across Canada.	• percentage of research proposals which are linked to Agency research and development priorities • number of people attending training and guidance seminars • number of training and guidance products that are developed to suit the needs of specific clients
Environmental assessments are efficient, effective and encompass Canadian concerns.	• percentage of environmental assessments which included public participation • percentage of assessments that are conducted through the class screening process • number of comments received during the public review of comprehensive study reports
Environmental factors are better integrated into planning and decision-making processes.	• percentage of assessments that are integrated into the project planning stage • number of projects where mitigation measures were implemented to reduce significant adverse environmental effects

KEY RESULT COMMITMENT NO. 2:

Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions.

Context

Environmental assessment in Canada is a shared jurisdiction between the federal and provincial governments and, more recently, with First Nations. When more than one jurisdiction is involved in the environmental assessment of a single project, co-ordination is needed to avoid duplication, increase certainty, and reduce costs and delays. The Agency continues to seek enhanced co-operation as well as greater quality and efficiencies of the environmental assessment process wherever possible.

As well, ongoing relations with Aboriginal communities remain crucial, since their emerging processes under self-government and land-claim agreements play an increasingly prominent role in the review of new projects.

The Agency's capacity for leadership in advancing the science and practice of environmental assessment is enhanced by working co-operatively with its partners and stakeholders. The Agency will continue to strengthen its extensive array of internal and external networks both to establish common goals on which to base partnerships and to advance the federal environmental assessment process.

By understanding, fostering and enriching partnerships, the Agency can advance interest in good environmental assessment. Canadians can then reap the benefits of improved environmental management.

The following are the planned results for the planning period as well as the strategic priorities and related activities to be undertaken to achieve these short-term results.

PLANNED RESULT:

Co-operative environmental assessment arrangements are established with other jurisdictions.

STRATEGIC PRIORITY:

Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and with federal partners.

Related Activities for 2001-2002

- Based on the successes of and lessons learned from previous agreements, the Agency will seek to finalize collaborative harmonization arrangements with Ontario and Newfoundland.
- The Agency will continue to support federal negotiators in addressing environmental management issues in Aboriginal land-claim and self-government agreements to establish sound environmental assessment regimes that meet or exceed the requirements of the Act.
- In conjunction with the United States and Mexico, the Agency will seek to conclude an international environmental assessment agreement for projects with potential transboundary effects.

PLANNED RESULT:

Sound environmental assessment practices are developed and advanced across Canada.

STRATEGIC PRIORITY:

Strengthen relationships with partners and stakeholders.

Related Activities for 2001-2002

- The Agency will continue to enhance and promote the role of the Agency's six regional offices as key centres of guidance and assistance to stakeholders in the federal environmental assessment process.
- Collaborative relationships will be developed to support research relating to key environmental assessment issues to improve the practice of environmental assessment.
- The Agency will meet regularly with its provincial counterparts and with various national organizations and associations through the Regulatory Advisory Committee and with federal partners to promote sound and co-ordinated environmental assessment practices.
- Communications materials for certain stakeholder groups, such as industry associations, will be developed and distributed to outline more precisely how the Act affects them. These materials will also illustrate the relationship of the Act to sustainable development.
- In response to client needs, the Agency will continue to develop approaches for the design and development of training that incorporates the expertise and capacity of environmental assessment practitioners within and outside of government.

Performance Measurement

The following planned results and indicators demonstrate how the Agency and federal departments will measure progress toward Key Result Commitment No. 2.

Planned Result	Performance Indicators
Co-operative environmental assessment arrangements are established with other jurisdictions.	• percentage of land-claim and self-government agreements containing environmental assessment provisions that meet or exceed the requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act* • percentage of projects subject to more than one environmental assessment regime that undergo a single assessment
Sound environmental assessment practices are developed and advanced across Canada.	• percentage of co-operative environmental assessments that adhere to established timelines

KEY RESULT COMMITMENT NO. 3:

Consistent and predictable application of environmental considerations into federal decision making.

Context

Government compliance with environmental assessment processes is an increasingly prominent issue. The Commissioner for the Environment and Sustainable Development identified compliance as an issue and has recommended that the Agency take a leadership role in assisting federal departments to comply with the Act. Although the Act does not explicitly contain enforcement provisions, a priority for the Agency will be to work with federal departments to promote consistent application of the Act.

However, since the Act came into force in 1995, a number of gaps have been identified in its application. For example, many federal organizations, particularly federal Crown corporations, are not required to conduct environmental assessments of their own activities. The Agency has endeavoured to expand the coverage of the Act so that more activities with potential environmental effects are assessed. This effort evolved from extensive nation-wide public consultations and continued input from various stakeholders, such as the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee.

By promoting compliance with the Act, as well as expanding the range of activities that are assessed, the application of the Act and other federal environmental assessment processes can be more transparent and their outcomes more predictable.

The following are the planned results for the planning period as well as the strategic priorities and related activities to be undertaken to achieve these short-term results.

PLANNED RESULT:

Implementation and compliance with the Act is improved.

STRATEGIC PRIORITY:

Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance.

Related Activities for 2001-2002

- The Agency secured the agreement of more than 20 departments and agencies to participate in a government-wide quality assurance program (QAP). Elements of the QAP are now actively being developed to monitor compliance, consistency and the overall quality of environmental assessments. The program will also promote continual improvement of all types of assessment activity conducted under the Act (see section 4.3, Collective Initiatives, for more information).

PLANNED RESULT:

Environmental assessment is applied to a broader range of federal decision making.

STRATEGIC PRIORITY:

Address gaps in the application of the Act and other federal environmental assessment processes.

Related Activities for 2001-2002

- The Agency will continue to explore options for developing appropriate environmental assessment requirements for the projects of organizations, such as Crown corporations and local authorities, under the Act. This includes the development of regulatory instruments for private entities operating on federal land, such as airport authorities (see section 4.1, Horizontal Initiatives – Regulatory, for more information).
- Amendments to regulations will be developed for the Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board to expand their activities subject to the Act (see section 4.1, Horizontal Initiatives – Regulatory, for more information).

- The Agency will participate in the development of options for establishing environmental assessment statutory instruments for federal export credit activities (see section 4.1, Horizontal Initiatives – Regulatory, for more information).
- Discussions will be initiated with Aboriginal groups on the development of several models of regulations governing environmental assessments on reserve lands established under the *Indian Act*.

Performance Measurement

The following planned results and indicators demonstrate how the Agency and federal departments will measure progress toward Key Result Commitment No. 3.

Planned Result	Performance Indicators
Implementation and compliance with the Act is improved.	• percentage of environmental assessments that are compliant with the Act
Environmental assessment is applied to a broader range of federal decision making.	• number of new types of projects or activities with potentially adverse environmental effects which are subject to a federal environmental assessment

3.4 Five Year Review of the Act

In December 1999, the Minister of the Environment launched a comprehensive review of the Act and its operations. As part of this review, consultations across Canada tapped into the wealth of experience of environmental assessment practitioners, private sector proponents, non-governmental organizations and interested Canadians. The review pointed the way to improvements to the implementation and operation of the Act.

Consistent with the results of these consultations, the Minister's Report to Parliament will outline proposals to bring greater certainty, predictability and timeliness to the process, improve the quality of assessments and provide for more meaningful public participation.

During the upcoming planning period, the Agency will concentrate on supporting the Minister's efforts to improve the implementation and operation of the Act.

3.5 Human Resource Management

HUMAN RESOURCE COMMITMENT:

Ensure that the Agency is an exceptional workplace of choice, able to deliver effectively on its mandate now and in the future.

To be recognized as a leader in the field of environmental assessment, the Agency is well aware of the importance it must place on sound human resource management. Therefore, to deliver on its commitment, the Agency is focused on several strategic themes: to become a learning organization, actively recruit and retain its work force, build the capacities of this work force, focus on the well-being of the individual, streamline structures and systems, and improve results and accountability.

This effort is founded on the basic values and ethics of the Canadian public service including accountability, honesty, fairness and professional service to Canadians. This will also serve as the basis of a human resource framework to assist the Agency in implementing any approved legislative changes as a result of the review of the Act.

Related Activities for 2001-2002

- Continue to integrate human resource management planning into the business and work plans of the organization, including the Performance Management Program for executives.
- Staff strategically in support of the Agency's priorities, including the use of corporate development programs – Career Assignment (CAP), Management Trainee (MTP), Accelerated Economist Trainee (AETP) and other student recruitment programs.
- Encourage continuous learning by making available ongoing orientation, training and development programs.
- Assist employees in career management and growth.
- Develop and promote government programs such as Employment Equity, Multiculturalism and Official Languages.
- Provide feedback to staff through regular performance evaluation and to managers through the Performance Management Program.
- Continue to recognize staff contributions through the Agency's Awards and Recognition Program.
- Update the Agency's Human Resources Instrument of Delegation.
- Promote a co-operative approach in resolving union and employee concerns and issues through ongoing consultations and communication.

Performance Measurement

The Agency has adopted the five key human resource management results outlined in the Treasury Board Secretariat's *Framework for Good Human Resources Management in the Public Service*. To measure its performance in achieving these results, the Agency will adapt indicators from the framework and will rely on information from a variety of sources including public service employee surveys, client surveys and periodic reports to central agencies.

Key Result	Description
An Agency based on leadership.	Leadership is the ability to establish a shared vision, to build the organization required to deliver program results and to mobilize the energies and talents of staff.
A work force based on values.	A work force built on values is one that demonstrates competency, representativeness and non-partisanship by ensuring fairness, equity and transparency in its resourcing activities.
A productive work force.	A productive work force is one that delivers goods and services in a cost-effective manner that strives for continuous improvement.
An enabling work environment.	An enabling work environment reinforces good working relationships, safety, fairness and freedom from discrimination and harassment, and fosters the professional satisfaction and growth of employees.
A sustainable work force.	A sustainable work force is one in which the energies, skills and knowledge of people are valued.

SECTION IV Joint Initiatives

4.1 Horizontal Initiatives – Regulatory

The following table outlines the Agency's major and significant regulatory initiatives scheduled for implementation during the planning period (2001-2002).

Legislative or Regulatory Initiative	Planned Results
Private Operations Occurring on Federal Lands Regulations The Agency will develop a process for assessing the environmental effects of projects carried out or authorized by private entities operating on federally leased lands, for example, local airport authorities.	Consistent, transparent and accountable assessment of private sector projects carried out on federal lands.
Oil and gas exploratory project authorizations The Agency will amend its regulations to ensure that relevant project authorizations of the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board trigger application of the *Canadian Environmental Assessment Act.*	Establishment of a consistent federal environmental assessment regime for oil and gas activities in all Canada's offshore frontier areas.
Export Credit Projects Regulations If directed by Cabinet, the Agency will establish an assessment process for projects receiving financial assistance from the Export Development Corporation.	Consistent, transparent and accountable environmental assessments of private sector projects assisted through export credit support that may have a potential for significant environmental effects.

4.2 Sustainable Development Strategy

The Agency has been successful in meeting the commitments outlined in its 1997 Sustainable Development Strategy. Over the last three years, the Agency has broadened the scope of the application of the Act and developed tools to improve monitoring of, follow-up to and compliance with the Act. It has also worked co-operatively with a range of stakeholders to promote a consistent, predictable and efficient environmental assessment process across Canada. Perhaps its greatest achievement has been to put in place a solid foundation from which the Agency can move forward in promoting sustainable development decision making.

In preparation for the 2000 Strategy, a comprehensive evaluation of the 1997 Strategy, entitled *Achievements and Expectations* (available at **www.ceaa-acee.gc.ca**), was undertaken. This was followed by an in-depth issue scan, where all Agency activities

were reviewed to determine their impact on sustainable development and to identify any challenges that may impede progress. To address these challenges, the Agency plans to build on the strategic direction outlined in its first Strategy, but will focus its efforts on areas where it can be most effective. This more selective focus of the Strategy will not limit the ongoing work on other programs, policies and operations that clearly contribute to sustainable development.

The Agency's second Strategy, *Environmental Assessment: A Critical Tool for Sustainable Development* (available at **www.ceaa-acee.gc.ca**), presents an opportunity for the Agency to advance sustainable development beyond the accomplishments of the first Strategy. Considering the Agency's mission, it is uniquely positioned so that many of its activities contribute to sustainable development. While the Agency will continue this effort, the purpose of the Strategy is to highlight new directions and strategic opportunities to be pursued over the next three years. The new Strategy focuses on the following goals.

Expanding the Knowledge: Enhancing the application of environmental assessment among federal departments is a key tool to support sustainable development. The Agency is committed to supporting the development of class screenings, reducing unwarranted assessments, increasing public participation in the environmental assessment process and strengthening relationships with partners and stakeholders.

Building Effective Partnerships: The Agency is committed to improving its capacity to monitor, assess and foster compliance, addressing gaps in the application of the Act and other federal environmental assessment processes, and clarifying and improving environmental assessment processes with other jurisdictions and with federal partners.

Strengthening Internal Capacity: The Agency must be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessments. To accomplish this, it is committed to maintaining its highly competent labour force and to making its internal operations a model of environmental excellence.

4.3 Collective Initiatives

Quality Assurance Program

The Agency is currently developing a detailed draft framework for a program to ensure that federal environmental assessment activities meet the legal requirements of the Act and are conducted to a high standard of quality. Departments and agencies will be consulted to finalize the framework and to develop specific implementation plans.

KEY RESULT COMMITMENT:

Consistent and predictable application of environmental considerations into federal decision making.

List of Partners	Money Allocated by Partner	Planned Results
• Agriculture and Agri-Food Canada • Atlantic Canada Opportunities Agency • Canada Economic Development • Canadian Food Inspection Agency • Canadian International Development Agency • Canadian Nuclear Safety Commission • Canadian Transportation Agency • Environment Canada • Fisheries and Oceans Canada • Foreign Affairs and International Trade • Health Canada • Human Resources Development Canada • Indian and Northern Affairs Canada • Industry Canada • National Defence • Natural Resources Canada • Parks Canada • Public Works and Government Services Canada • Transport Canada • Western Economic Diversification Canada • Veterans Affairs Canada Additional partners are expected as the program evolves.	Resources have not been defined at this time, pending decisions on proposals from the review of the Act (see section 3.4).	• More consistent application of the requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act* by federal departments and agencies. • Higher quality assessments which result in actual improved environmental outcomes. • Methodologies are established that provide a strong link between the Act and good environmental management practices.

SECTION V Financial Information

Table 5.1 Summary of Transfer Payments

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Contributions				
Canadian Environmental Assessment Agency	439	**1,395**	1,395	1,395
Total Transfer Payments	439	**1,395**	1,395	1,395

Note: Contributions to facilitate public participation in review panels (known as the Participant Funding Program) are directly related to panel activity undertaken by the Agency. As of February 23, 2001, four review panels had been referred from the previous reporting period, reflecting $43,000 in forecast spending for the 2000-2001 fiscal year.

Table 5.2 Source of Respendable and Non-respendable Revenue

Respendable Revenue

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Revenues credited to the Vote				
Cost recovery for environmental assessment services	–	**3,351**	3,351	3,351
Cost recovery for publications, training and education materials (federal)	83	**90**	90	90
Cost recovery for publications, training and education materials (external)	105	**60**	60	60
Total Respendable Revenue	188	**3,501**	3,501	3,501

Note: The $3.4 million authority for recovery of panel review costs is dependent on the level of panel activities that is eligible for cost recovery. If there are no review panels conducted during 2001-2002 that are eligible for cost recovery in accordance with the Ministerial Order, this authority will not be used.

Table 5.2 Source of Respendable and Non-respendable Revenue (continued)

Non-respendable Revenue

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Refund from Previous Year Expenditures	28	–	–	–
Total Non-respendable Revenue	28	–	–	–
Total Program Revenues	216	**3,591**	3,591	3,591

Table 5.3 Net Cost of Program for the Estimates Year

(thousands of dollars)	**Canadian Environmental Assessment Agency**
Net Planned Spending	**11,560**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**650**
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures costs paid by Treasury Board	**461**
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	–
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**458**
	1,569
2001-2002 Net Cost of Program	**13,129**

SECTION VI Other Information

6.1 References and Agency Web Site

200 Sacré-Coeur Boulevard
Hull, Quebec
K1A 0H3

Communications Office
Telephone: (819) 994-2578
Fax: (819) 953-2891
E-mail: info@ceaa.gc.ca

Media Relations
Telephone: (819) 953-9407
Fax: (819) 953-2891
E-mail: robert.deslauriers@ceaa.gc.ca

Internet Address:
www.ceaa-acee.gc.ca

Federal Environmental Assessment Index Web site:
www.ceaa-acee.gc.ca/registry/registry_e.htm

E-mail: index@ceaa.gc.ca

Regional Offices

Pacific and Northern Region
Sinclair Centre, Suite 320
757 West Hastings Street
Vancouver, British Columbia
V6C 1A1
Telephone: (604) 666-2431
Fax: (604) 666-6990
E-mail: ceaa.pacific@ceaa.gc.ca

Alberta Region
Suite 100, Revillon Building
10237 – 104 Street N.W.
Edmonton, Alberta
T5J 1B1
Telephone: (780) 422-1410
Fax: (780) 422-6202
E-mail: ceaa.alberta@ceaa.gc.ca

Prairie Region
Suite 263, The Federal Building
123 Main Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 4W2
Telephone: (204) 983-5127
Fax: (204) 983-7174
E-mail: ceaa.prairies@ceaa.gc.ca

Atlantic Region
Suite 1030, TD Centre
1791 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3L1
Telephone: (902) 426-0564
Fax: (902) 426-6550
E-mail: ceaa.atlantic@ceaa.gc.ca

Quebec Region
Suite 105, 2nd Floor
1141 rue de l'Église
Sainte-Foy, Quebec
G1V 4B8
Telephone: (418) 649-6444
Fax: (418) 649-6443
E-mail: ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Ontario Region
55 St. Clair Avenue East, Room 907
Toronto, Ontario
M4T 1M2
Telephone: (416) 952-1574
Fax: (416) 952-1573
E-mail: ceaa.ontario@ceaa.gc.ca

6.2 Recent Publications and Additional Information

The following reports can be obtained from the Agency's Web site (**www.ceaa-acee.gc.ca**) or by contacting the Agency's Communications Office (**info@ceaa.gc.ca**):

- *Environmental Assessment: A Critical Tool for Sustainable Development*, February 2001. The Agency's Sustainable Development Strategy for the 2001-2003 period.
- Canadian Environmental Assessment Agency, Performance Report for the period ending March 31, 2000.
- Report of the EUB-CEAA Joint Review Panel: *Cheviot Coal Project*, August 2000. A report on the recommendations of the independent review panel concerning the Cheviot Coal mining project near Hinton, Alberta.
- Operational Policy Statement No. 4: Using the Class Screening Process under the *Canadian Environmental Assessment Act*, August 2000
- Operational Policy Statement No. 5: Preparing Project Descriptions under the *Canadian Environmental Assessment Act*, August 2000
- *Federal Environmental Assessment – Making A Difference*, March 2000. This is a booklet on benefits and successes of environmental assessment.
- *Dilemma at I.M.Perplexed School*, Spring 2000. This is a brochure for children on the environmental assessment process.
- *Working for Canada's Environment*, March 2000. This is a brochure on recent accomplishments and commitments for the Canadian Environmental Assessment Agency.
- *Reference Guide for Project Proponents on the Cost Recovery of Environmental Assessment Review Panels*, March 2000.
- *Evaluation of the Canadian Environmental Assessment Agency's 1997 Sustainable Development Strategy*, Spring 2000. This document describes the accomplishments and results for each action plan that was described in its 1997 Sustainable Development Strategy.
- *Review of the Canadian Environmental Assessment Act – A Discussion Paper for Public Consultation*, December 1999.

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-102

ISBN 0-660-61524-X

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Budget de dépenses 2001-2002

Un rapport sur les plans et les priorités

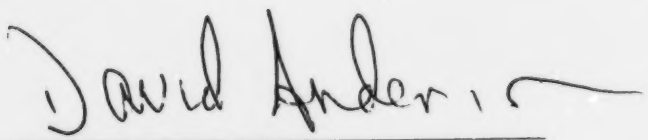

L'honorable David Anderson, c.p, député
Ministre de l'Environnement

Table des matières

PARTIE I — Messages

Message du ministre 1
Déclaration de la direction 2

PARTIE II — Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Mandat, rôles et responsabilités 3
2.2 Objectif de l'organisme 5
2.3 Contexte de planification 5
2.4 Dépenses prévues 6

PARTIE III — Plans, résultats, activités et ressources

3.1 Détails sur le secteur d'activités 7
3.2 Résumé des engagements à l'égard des résultats clés 8
3.3 Résultats prévus, activités et ressources 8
3.4 Examen quinquennal de la Loi 17
3.5 Gestion des ressources humaines 18

PARTIE IV — Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales – Réglementation 21
4.2 Stratégie de développement durable 21
4.3 Initiatives collectives 22

PARTIE V — Renseignements financiers

Tableau 5.1 Sommaire des paiements de transfert 25
Tableau 5.2 Source des fonds renouvelables et non renouvelables 25
Tableau 5.3 Coût net du programme pour l'exercice budgétaire 26

PARTIE VI — Autres renseignements

6.1 Références et site Web de l'Agence 27
6.2 Publications récentes et renseignements supplémentaires 28

PARTIE I Messages

Message du ministre

À l'aube du nouveau millénaire, les Canadiens et les Canadiennes ont affirmé clairement qu'ils accordent une priorité sans précédent à un environnement florissant et en bonne santé. Comme pays, nous tirons une grande fierté de la force et de la diversité de notre patrimoine naturel et c'est cette fierté qui, à tellement d'égards, nous unit comme pays.

L'environnement a pris récemment une importance croissante dans le programme politique – tant au Canada que sur la scène internationale. Une dynamique croissante appuie la prise d'initiatives environnementales concrètes par les gouvernements au Canada et à l'étranger. Parallèlement, les Canadiens et les Canadiennes prennent davantage conscience de l'importance que revêt l'évaluation environnementale en tant qu'outil de développement durable et d'instrument équilibreur entre nos besoins financiers et nos priorités environnementales.

Il y a un an, j'ai dit que l'Agence entrait dans une période de transition. Cette affirmation vaut toujours aujourd'hui – peut-être encore plus. Au cours de l'année écoulée, l'Agence a mené, sous ma gouverne, un examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qu'elle a considérée comme une occasion exceptionnelle de renforcer la pratique fédérale en matière d'évaluation environnementale. Mon rapport au Parlement à ce sujet, qui sera déposé à la première occasion, présentera un aperçu de mes recommandations à l'égard de ces améliorations.

L'Agence mettra aussi en œuvre d'autres initiatives importantes afin de promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité, notamment les suivantes :

- elle fera progresser un Programme de recherche et de développement afin d'accroître l'innovation et d'améliorer la pratique de l'évaluation environnementale au Canada et à l'étranger;
- elle fera mieux connaître et comprendre l'évaluation environnementale tant dans le secteur public qu'à l'extérieur;
- elle établira des relations efficaces avec ses partenaires fédéraux;
- elle renforcera sa propre capacité interne de fournir des produits et des services.

L'Agence continue de collaborer avec tout un éventail d'intervenants afin de promouvoir un processus d'évaluation environnementale cohérent, prévisible et efficace partout au Canada. Il s'ensuit que les administrations publiques et les milieux d'affaires conçoivent de meilleurs projets et de meilleures politiques qui établissent un équilibre entre le but que constitue le développement durable pour le Canada et ses objectifs économiques et sociaux. C'est pourquoi je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 de l'Agence.

David Anderson, c.p., député

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 de l'**Agence canadienne d'évaluation environnementale**.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats prévus de l'organisme;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de production de rapports sur laquelle repose ce document et en fonction de laquelle nous rendons compte des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs accordés.

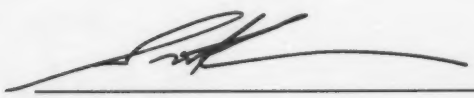

Sid Gershberg

Président
Agence canadienne d'évaluation environnementale

PARTIE II Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

L'Agence a pour mandat de jouer un rôle de chef de file et de centre de compétences spécialisées pour les évaluations environnementales fédérales. L'Agence est chargée de l'administration globale du processus fédéral d'évaluation environnementale dans le contexte duquel on a procédé à plus de 5 600 évaluations en 1999-2000.

Dirigée par son président qui rend compte directement au ministre de l'Environnement, l'Agence tire son mandat des textes suivants :

i) la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements d'application;

ii) l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et les ententes bilatérales sur l'harmonisation conclues avec les gouvernements provinciaux et qui établissent, au sujet des évaluations environnementales, des arrangements convenus entre les parties;

iii) des accords internationaux auxquels le Canada est partie et qui contiennent des dispositions sur les évaluations environnementales, comme la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe* (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide en outre le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* en fournissant aux autorités fédérales une orientation sur les exigences et les questions relatives à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes proposés.

Rôles

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, l'Agence doit principalement :

- gérer le processus fédéral d'évaluation environnementale établi par la Loi et ses règlements d'application;
- fournir un appui administratif et consultatif aux commissions d'examen des évaluations environnementales, aux études approfondies et aux médiateurs;
- favoriser l'uniformisation et l'harmonisation des activités d'évaluation environnementale partout au Canada, à tous les échelons de gouvernement;
- s'assurer que le public peut participer vraiment au processus fédéral d'évaluation environnementale;

- encourager le recours à des pratiques judicieuses en matière d'évaluation environnementale, conformes aux pratiques établies par la Loi;
- promouvoir ou effectuer des recherches sur des questions relatives à l'évaluation environnementale;
- favoriser l'élaboration de techniques et de pratiques sûres en matière d'évaluation environnementale.

Le président de l'Agence a en outre été désigné, par décret du conseil, administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* de 1975 (CBJNQ). À titre d'administrateur fédéral, le président doit assurer à la fois l'intégrité et la réalisation des examens environnementaux relevant de la compétence fédérale dans le territoire couvert par la CBJNQ. Le président cherche aussi à coordonner les exigences fédérales en matière d'évaluation environnementale prévues à la CBJNQ et celles de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Structure des responsabilités

L'Agence a un seul programme et un seul secteur d'activités : l'évaluation environnementale. La structure hiérarchique jusqu'au niveau du ministre de l'Environnement est la suivante :

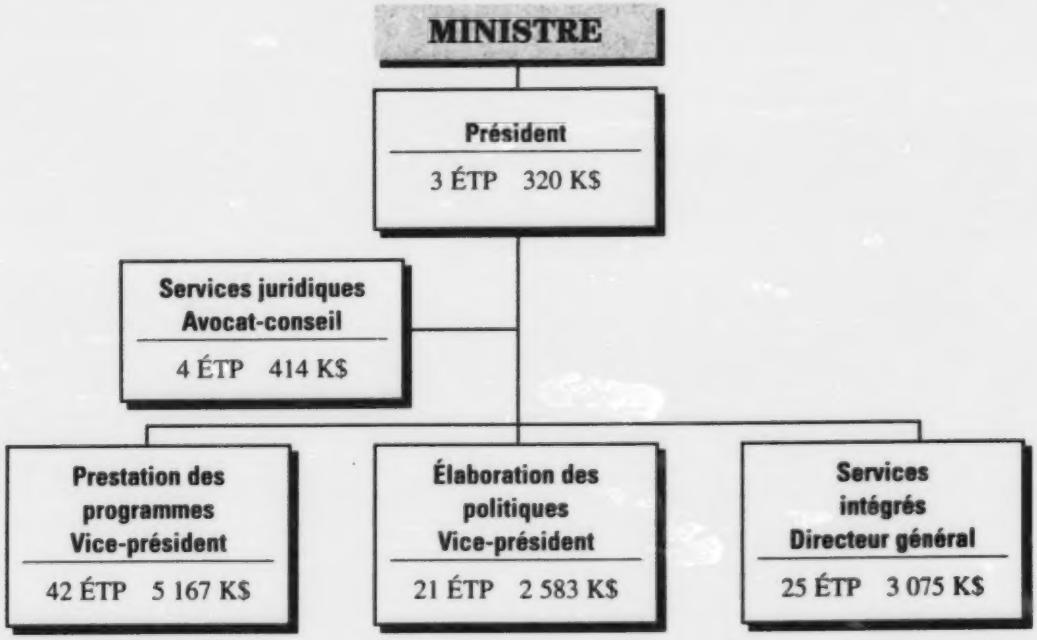

ÉTP = Équivalents temps plein

2.2 Objectif de l'organisme

L'Agence a un objectif, qui correspond également à sa mission :

Donner aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité qui mènent à des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

2.3 Contexte de planification

L'Agence exerce ses activités dans un environnement complexe et en évolution constante. Sa capacité de remplir sa mission dépend de sa capacité de relever de nouveaux défis et de s'adapter aux tendances nouvelles. L'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, dont il est question à la partie 3.4, constitue un élément d'importance. D'autres facteurs socio-économiques et politiques ont une incidence sur les plans d'avenir et les priorités de l'Agence, notamment :

Établissement d'un équilibre entre des intérêts divergents : L'évaluation environnementale est à l'avant-scène d'un grand nombre d'enjeux délicats qui ont une incidence sur le développement, la protection de l'environnement, les intérêts autochtones et les relations fédérales-provinciales. La complexité et l'importance des projets soumis à des évaluations sont à la hausse et mettent en cause des intérêts divergents. Le défi consiste à établir un équilibre entre ces intérêts tout en maintenant des relations productives et en offrant des services de grande qualité à tous les intervenants.

Responsabilité partagée de la gestion environnementale : La Constitution partage entre le gouvernement fédéral et les provinces la responsabilité de la gestion environnementale. Même si ce partage peut entraîner un chevauchement possible et un manque d'uniformité dans l'application de l'évaluation environnementale, un esprit de collaboration entre les administrations commence à prendre forme. Afin d'assurer un processus prévisible, cohérent et efficace, l'Agence doit continuer de favoriser la collaboration entre les administrations, à la fois par des ententes et par des communications claires.

Autonomie gouvernementale des Autochtones : Les ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale donnent naissance à des régimes autochtones d'évaluation environnementale qui modifient l'exécution des évaluations partout au Canada. L'Agence doit veiller à ce que ces nouveaux régimes respectent les objectifs d'autonomie des collectivités autochtones tout en maintenant l'intégrité de l'environnement et en atteignant les buts du développement durable.

Litiges : On a remarqué depuis peu que les tribunaux ont tendance à se prononcer sur de nombreux aspects de la politique gouvernementale canadienne, des droits de la personne jusqu'aux relations fédérales-provinciales. De récentes décisions des tribunaux ont aussi eu une incidence sur l'évaluation environnementale. Il s'agit là d'une évolution naturelle pour toute loi nouvelle. À long terme, toutefois, ces premières embûches donnent lieu aux orientations et aux éclaircissements nécessaires pour améliorer la fiabilité et la prévisibilité du processus d'évaluation environnementale.

Mondialisation : La mondialisation de l'économie est un des événements marquants de la dernière décennie. Dans le contexte d'une économie mondiale, il faut analyser les répercussions des politiques publiques sur la compétitivité. La mondialisation attire l'attention sur la possibilité que la législation et la réglementation canadiennes sur l'évaluation environnementale puissent nuire au secteur privé, en particulier lorsqu'on les compare aux processus de nos concurrents commerciaux. Même si nombre d'études ont démontré que le coût de l'évaluation environnementale au Canada représente généralement un très faible pourcentage du coût total d'un projet et que des processus efficaces d'évaluation environnementale procurent à la société des retombées économiques nettes, la recherche d'une plus grande certitude entourant le processus demeure un élément clé de la compétitivité.

2.4 Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001*	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budget principal des dépenses	15 030	**15 061**	14 921	14 921
Moins : Fonds renouvelables	(3 591)	**(3 501)**	(3 501)	(3 501)
Total des dépenses principales	11 439	**11 560**	11 420	11 420
Rajustements**	501	**–**	–	–
Dépenses nettes prévues	11 940	**11 560**	11 420	11 420
Moins : Fonds non renouvelables	(28)	**–**	–	–
Plus : Coût des services reçus gratuitement	1 368	**1 569**	1 582	1 610
Coût net du programme	13 280	**13 129**	13 002	13 030
Équivalents temps plein	95	**95**	95	95

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements visent à tenir compte des approbations obtenues depuis la version du Budget principal des dépenses et incluent les initiatives émanant du budget, les Budgets supplémentaires des dépenses et d'autres rajustements.

PARTIE III Plans, résultats, activités et ressources

3.1 Détails sur le secteur d'activités

Objectif du secteur d'activités

L'Agence rend compte au Parlement de l'objectif d'un seul secteur d'activités, lequel constitue également son énoncé de mission :

Donner aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité qui mènent à des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

Description du secteur d'activités

L'Agence est chargée de fournir aux décideurs des conseils et des recommandations reflétant les valeurs canadiennes, ainsi que les principes du développement durable. En fortifiant les partenariats, l'Agence facilite en outre une approche coordonnée à tous les échelons de gouvernement et harmonisée avec d'autres instances, y compris les régimes autochtones. L'Agence améliore constamment le processus fédéral d'évaluation environnementale en relevant son niveau d'efficience, d'efficacité, de prévisibilité et de cohérence tout en maintenant les normes de qualité les plus élevées. L'Agence donne en outre des conseils et de la formation aux ministères fédéraux afin de les aider à mieux comprendre et respecter la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et *La directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. En dernier lieu, l'Agence représente les intérêts du Canada en matière d'évaluation environnementale sur la scène internationale.

3.2 Résumé des engagements à l'égard des résultats clés

Le tableau ci-dessous résume les engagements de l'Agence à l'égard des résultats clés à long terme, ainsi que les priorités stratégiques qu'elle a adoptées pour les atteindre.

Résultats clés	Priorités stratégiques
Des évaluations environnementales efficaces, efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.	• Être reconnue comme un défenseur crédible de l'évaluation environnementale de grande qualité. • Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale. • Apprendre à partir des leçons tirées de l'expérience acquise et partager les résultats.
Des approches d'évaluation environnementale coordonnées à l'échelle de l'administration fédérale et harmonisées avec les autres instances.	• Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale en collaboration avec les autres instances et les partenaires fédéraux. • Resserrer les relations établies avec les partenaires et les parties intéressées.
Application cohérente et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décisions fédérales.	• Accroître la capacité de l'Agence à surveiller, à évaluer et à favoriser la conformité. • Corriger les lacunes dans l'application de la Loi et des autres processus fédéraux d'évaluation environnementale.

3.3 Résultats prévus, activités et ressources

ENGAGEMENT 1 :

Des évaluations environnementales efficaces et efficientes qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.

Contexte

Le processus fédéral d'évaluation environnementale repose sur le principe de l'auto-évaluation. Ce principe prévoit que les ministères et organismes fédéraux chargés de prendre une décision sur un projet doivent en général assumer l'exécution de l'évaluation. Ils déterminent la portée du projet et les facteurs dont il faut tenir compte, gèrent directement le processus et assurent que l'évaluation se déroule conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le rôle de chef de file que l'Agence joue dans le processus fédéral pivote sur son rôle de défenseur. L'Agence doit promouvoir efficacement de saines pratiques de gestion environnementale en donnant des conseils pertinents et opportuns, des cours de formation, une orientation et des recommandations aux personnes auxquelles il revient de prendre des décisions.

La saine gestion environnementale repose aussi sur l'intégration rapide des considérations environnementales à la phase de planification d'un projet afin d'atténuer ou d'éviter les effets environnementaux indésirables et les coûts qui en découlent. Il faut également que la portée des évaluations soit assez vaste pour couvrir tous les effets environnementaux possibles.

Les décisions relatives aux projets ne représentent toutefois pas l'éventail complet des décisions fédérales. L'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de programmes, appelée évaluation environnementale stratégique (ÉES), vise à intégrer les facteurs environnementaux dans l'élaboration des politiques publiques. L'ÉES permet de tenir compte de facteurs environnementaux le plus tôt possible au cours de la planification, comme on tient compte des facteurs économiques et sociaux. L'ÉES est donc un moyen efficace d'intégrer le développement durable à la prise de décisions fédérales.

La participation réelle du public est un autre aspect fondamental d'une saine gestion environnementale. Cette participation permet à tous les intéressés, particuliers et organisations, d'apporter une contribution et de voir comment celle-ci a pu faire une différence. Les promoteurs et les décideurs du secteur public reçoivent de l'information sur des effets environnementaux possibles et peuvent ainsi mieux tenir compte des préoccupations et des priorités du public, ce qui entraîne la prise de décisions finales qui reflètent plus fidèlement les valeurs communautaires. La participation efficace du public lui donne davantage confiance dans le processus d'évaluation environnementale et lui permet d'accepter davantage les décisions qui en découlent.

L'Agence doit aussi jouer un rôle de chef de file pour favoriser l'acquisition continue du savoir, répondre aux besoins des clients et assurer le maintien et l'amélioration de la communication avec tous les intervenants.

Voici les résultats prévus pendant la période de planification, ainsi que les priorités stratégiques et les activités connexes à entreprendre pour atteindre ces résultats à court terme.

RÉSULTAT PRÉVU :

L'Agence est reconnue comme un centre de compétences spécialisées en évaluation environnementale partout au Canada.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Être reconnue comme un défenseur crédible de l'évaluation environnementale de grande qualité.

Activités connexes en 2001-2002

- L'Agence intégrera de l'information sur l'évaluation environnementale au portail d'information des consommateurs afin de faire mieux connaître le processus comme élément essentiel de la prise de décisions dans l'administration fédérale.
- L'Agence continuera de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'évaluation environnementale stratégique en continuant de promouvoir la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, en conseillant les ministères fédéraux et en les aidant à mettre en œuvre la directive, et en produisant d'autres documents sur la pratique et l'évaluation des évaluations environnementales stratégiques.
- L'Agence lancera sous peu des outils de communications afin de faire mieux connaître l'évaluation environnementale et d'en promouvoir l'utilisation – ces outils comprendront des trousses de promotion sur la Stratégie de développement durable de l'Agence (la partie 4.2 contient plus de renseignements sur la stratégie de l'Agence pour 2001-2003).
- L'Agence mettra aussi au point une stratégie sur la gestion et les technologies de l'information afin d'appuyer les initiatives en direct du gouvernement. Les efforts viseront avant tout à promouvoir la prestation efficace et efficiente, par voie électronique, d'information et de services aux clients et aux intervenants.
- L'Agence guidera les efforts gouvernementaux qui visent à établir et à présenter des démarches coordonnées à long terme de formation et d'orientation.
- L'Agence continuera de gérer des commissions d'examen des évaluations environnementales portant notamment sur l'autoroute du ruisseau Red Hill, le Projet de gazoduc canadien Millennium, le Plan de stockage et de dérivation des eaux de la rivière Highwood et le Projet de franchissement du détroit de Georgia par un gazoduc.
- L'Agence fournira, pour plus de 20 études approfondies en cours, des services de consultation et de coordination et permettra au public de formuler des commentaires, tout en appuyant les activités ministérielles.

RÉSULTAT PRÉVU :

Les évaluations environnementales sont efficaces, efficientes et englobent les préoccupations canadiennes.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.

Activités connexes en 2001-2002

- L'Agence favorisera la mise au point et l'utilisation de démarches d'examen préalable par catégorie au moyen de guides, de modules de formation et de séances pancanadiennes de sensibilisation.
- On étudiera des moyens d'intégrer le savoir écologique traditionnel – enraciné dans la culture et le mode de vie des utilisateurs ancestraux des ressources – au processus fédéral d'évaluation environnementale.
- L'Agence jouera un rôle de chef de file et appuiera financièrement des projets de recherche et de développement afin d'instaurer l'innovation dans la pratique de l'évaluation environnementale.
- En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, l'Agence mettra au point d'autres mécanismes de règlement des différends pour le processus d'évaluation environnementale.
- L'Agence préconisera les possibilités de participation du public aux commissions d'examen par le nouveau site Web et le Programme d'aide financière aux participants.

RÉSULTAT PRÉVU :

Les facteurs environnementaux sont mieux intégrés aux processus de planification et de prise de décisions.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Apprendre à partir des leçons tirées de l'expérience acquise et partager des résultats.

Activités connexes en 2001-2002

- L'Agence améliorera considérablement l'accès à l'information pour ses clients en lançant son nouveau site Web qui sera conforme aux normes gouvernementales, sera plus convivial et facilitera davantage les recherches (**www.acee-ceaa.gc.ca**).
- Des documents d'instructions décrivant une stratégie fondée sur les pratiques optimales pour les examens préalables fédéraux seront mis à la disposition de formateurs en évaluation environnementale de l'administration fédérale et de l'extérieur.

- L'Agence organisera des séminaires à l'intention des praticiens de l'évaluation environnementale afin de diffuser le savoir acquis et les innovations découlant du Programme de recherche et de développement.
- L'Agence continuera de mettre au point des produits de formation et d'orientation qu'elle personnalisera pour répondre aux besoins particuliers de clients afin de les aider à mieux comprendre leur rôle dans le processus et les avantages d'une saine gestion environnementale.

Mesure du rendement

Les résultats prévus et les indicateurs qui suivent démontrent comment l'Agence et les ministères fédéraux mesureront les progrès réalisés par rapport à l'engagement 1.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement
L'Agence est reconnue comme un centre de compétences spécialisées en évaluation environnementale partout au Canada.	• pourcentage des propositions de recherche qui sont reliées aux priorités de l'Agence en matière de recherche et de développement • nombre de participants aux séminaires de formation et d'orientation • nombre de produits de formation et d'orientation mis au point pour répondre aux besoins de clients en particulier
Les évaluations environnementales sont efficientes, efficaces et englobent les préoccupations canadiennes.	• pourcentage des évaluations environnementales auxquelles le public participe • pourcentage des évaluations réalisées par le processus d'examen préalable par catégorie • nombre de commentaires reçus pendant l'examen public des rapports d'étude approfondie
Les facteurs environnementaux sont mieux intégrés aux processus de planification et de prise de décisions.	• pourcentage des évaluations qui sont intégrées au stade de la planification des projets • nombre de projets où l'on a mis en œuvre des mesures d'atténuation des effets environnementaux négatifs importants

ENGAGEMENT 2 :

Des approches d'évaluation environnementale coordonnées à l'échelle de l'administration fédérale et harmonisées avec les autres instances.

Contexte

Au Canada, l'évaluation environnementale est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, plus récemment, avec les Premières Nations. Lorsque plus d'une instance intervient dans l'évaluation environnementale d'un même projet, il faut

coordonner les interventions pour éviter le chevauchement, accroître la certitude et réduire les coûts et les retards. L'Agence continue de chercher à améliorer la collaboration, ainsi que la qualité et les efficiences du processus d'évaluation environnementale partout où c'est possible.

De même, des relations continues avec les collectivités autochtones demeurent essentielles, car leurs processus d'évaluation environnementale, nouvellement établis en vertu d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et des accords sur les revendications territoriales, jouent un rôle de plus en plus important dans l'examen des nouveaux projets.

En collaborant avec les partenaires et les parties intéressées, l'Agence améliore sa capacité de jouer un rôle de premier plan dans l'avancement de la science et de la pratique de l'évaluation environnementale. L'Agence continuera de renforcer son éventail important de réseaux internes et externes à la fois pour établir des buts communs sur lesquels asseoir des partenariats et pour faire progresser le processus fédéral d'évaluation environnementale.

En comprenant, favorisant et enrichissant des partenariats, l'Agence peut faire progresser l'intérêt envers une saine évaluation environnementale. Les Canadiens et les Canadiennes pourront alors récolter les retombées d'une gestion environnementale améliorée.

Voici les résultats prévus pendant la période de planification, ainsi que les priorités stratégiques et les activités connexes à entreprendre pour atteindre ces résultats à court terme.

RÉSULTAT PRÉVU :

Établissement avec d'autres instances d'arrangements d'évaluation environnementale fondés sur la collaboration.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale en collaboration avec les autres instances et les partenaires fédéraux.

Activités connexes de 2001-2002

- En se fondant sur les leçons tirées d'ententes antérieures et sur les réussites qui en découlent, l'Agence cherchera à conclure, avec l'Ontario et Terre-Neuve, des arrangements d'harmonisation fondés sur la collaboration.
- L'Agence continuera d'appuyer les négociateurs fédéraux qui s'occupent de questions de gestion environnementale dans le contexte des accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Autochtones afin d'établir de sains régimes d'évaluation environnementale qui satisfont aux exigences de la Loi ou les surpassent.
- De concert avec les États-Unis et le Mexique, l'Agence cherchera à conclure un accord international sur l'évaluation environnementale de projets qui pourraient avoir des effets transfrontaliers.

RÉSULTAT PRÉVU :

Mise au point et promotion, partout au Canada, de saines pratiques d'évaluation environnementale.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Resserrer les relations établies avec les partenaires et les intervenants.

Activités connexes de 2001-2002

- L'Agence continuera de valoriser et de promouvoir le rôle de ses six bureaux régionaux comme centres clés d'orientation et d'aide aux parties prenantes du processus fédéral d'évaluation environnementale.
- On établira des relations fondées sur la collaboration afin d'appuyer la recherche portant sur des enjeux clés de l'évaluation environnementale et d'améliorer la pratique en la matière.
- L'Agence rencontrera régulièrement ses homologues des provinces et des diverses organisations et associations nationales dans le contexte des activités du Comité consultatif de la réglementation, ainsi que des partenaires fédéraux afin de promouvoir des pratiques d'évaluation environnementale saines et coordonnées.
- L'Agence mettra au point et distribuera du matériel de communications pour certains groupes d'intervenants, comme des associations industrielles, afin de décrire plus précisément l'effet de la Loi sur ceux-ci. Ces documents illustreront aussi le lien entre la Loi et le développement durable.
- Pour répondre aux besoins des clients, l'Agence continuera de mettre au point des stratégies de conception et d'élaboration de formation qui intègrent les compétences spécialisées et la capacité des praticiens de l'évaluation environnementale du secteur public et de l'extérieur.

Mesure du rendement

Les résultats prévus et les indicateurs qui suivent démontrent comment l'Agence et les ministères fédéraux mesureront les progrès réalisés par rapport à l'engagement 2.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement
Établissement avec d'autres instances d'arrangements d'évaluation environnementale fondés sur la collaboration.	• pourcentage des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale contenant des dispositions relatives à l'évaluation environnementale qui respectent ou surpassent les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* • pourcentage des projets assujettis à plus d'un régime d'évaluation environnementale qui font l'objet d'une seule évaluation
Mise au point et promotion, partout au Canada, de saines pratiques d'évaluation environnementale.	• pourcentage des évaluations environnementales fondées sur la collaboration qui respectent l'échéancier établi

ENGAGEMENT 3 :

Application cohérente et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décisions fédérales.

Contexte

Le respect des processus d'évaluation environnementale par le gouvernement prend de plus en plus d'importance. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a soulevé des préoccupations à cet égard et il a recommandé à l'Agence de prendre l'initiative afin d'aider les ministères et organismes fédéraux à se conformer à la Loi. La Loi ne contient pas de dispositions explicites sur sa propre application, mais une priorité de l'Agence consistera à collaborer avec les ministères et organismes fédéraux pour promouvoir une application cohérente de la Loi.

On a toutefois repéré de nombreuses lacunes dans l'application de la Loi depuis son entrée en vigueur en 1995. Beaucoup d'organismes fédéraux, et en particulier des sociétés d'État fédérales, ne sont pas tenus de soumettre leurs propres activités à des évaluations environnementales. L'Agence a entrepris d'étendre l'application de la Loi de façon à évaluer davantage d'activités qui pourraient avoir des effets sur l'environnement. Cet effort découle de vastes consultations publiques nationales et de la contribution soutenue de divers intervenants, notamment du Comité consultatif multipartite de la réglementation.

La promotion de la conformité à la Loi et l'expansion de l'éventail des activités évaluées permettent de rendre l'application de la Loi et d'autres processus fédéraux d'évaluation environnementale plus transparents et leurs résultats, plus prévisibles.

Voici les résultats prévus pendant la période de planification, ainsi que les priorités stratégiques et les activités connexes à entreprendre pour atteindre ces résultats à court terme.

RÉSULTAT PRÉVU :

Amélioration de la mise en œuvre et de l'observation de la Loi.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Accroître la capacité de l'Agence à surveiller, à évaluer et à favoriser la conformité.

Activités connexes en 2001-2002

- L'Agence a réussi à obtenir de plus de 20 ministères et organismes qu'ils participent à un programme d'assurance qualité (PAQ) gouvernemental. Elle s'affaire actuellement à élaborer les éléments du PAQ afin de surveiller la conformité, la cohérence et la qualité globale des évaluations environnementales. Le programme préconisera aussi l'amélioration continue de tous les types d'activités d'évaluation en vertu de la Loi (la partie 4.3, Initiatives collectives, contient plus de renseignements).

RÉSULTAT PRÉVU :

Application de l'évaluation environnementale à un éventail plus vaste de décisions fédérales.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Corriger les lacunes de l'application de la Loi et des autres processus fédéraux d'évaluation environnementale.

Activités connexes en 2001-2002

- L'Agence continuera d'explorer des façons possibles d'élaborer, en vertu de la loi, des exigences appropriées en matière d'évaluation environnementale dans le cas de projets d'organisations comme des sociétés d'État et des administrations locales. Il s'agit à cette fin d'élaborer des instruments réglementaires visant les entités privées qui mènent des activités sur des terres domaniales, comme les administrations aéroportuaires (la partie 4.1, Initiatives horizontales – Réglementation, contient plus de renseignements).
- On soumettra des modifications aux règlements qui régissent l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers afin d'étendre les activités régies par la Loi (la partie 4.1, Initiatives horizontales – Réglementation, contient plus de renseignements).

- L'Agence participera à l'élaboration d'options permettant d'établir des instruments statutaires en matière d'évaluation environnementale dans le cas des activités donnant droit à des crédits fédéraux à l'exportation (la partie 4.1, Initiatives horizontales – Réglementation, contient plus de renseignements).
- On amorcera, avec des groupes autochtones, des pourparlers sur l'élaboration de plusieurs modèles de réglementation visant à régir les évaluations environnementales dans les terres des réserves établies en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Mesure du rendement

Les résultats prévus et les indicateurs qui suivent démontrent comment l'Agence et les ministères fédéraux mesureront les progrès réalisés par rapport à l'engagement 3.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement
Amélioration de la mise en œuvre et de l'observation de la Loi.	• pourcentage des évaluations environnementales conformes à la Loi
Application de l'évaluation environnementale à un éventail plus vaste de décisions fédérales.	• nombre de nouveaux types de projets ou d'activités susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs qui sont assujettis à l'évaluation environnementale fédérale

3.4 Examen quinquennal de la Loi

En décembre 1999, le ministre de l'Environnement a lancé un examen détaillé des dispositions et de l'application de la Loi. Dans le contexte de cet examen, des consultations pancanadiennes ont mis à contribution la vaste expérience des praticiens de l'évaluation environnementale, de promoteurs du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de Canadiens et de Canadiennes intéressés. L'examen a tracé la voie des améliorations de la mise en œuvre et de l'application de la Loi.

Conformément aux résultats de ces consultations, le ministre présentera, dans son Rapport au Parlement, des propositions visant à rendre le processus plus certain, prévisible et opportun, à améliorer la qualité des évaluations et à permettre au public de participer de façon plus significative.

Au cours de la prochaine période de planification, l'Agence visera avant tout à appuyer les efforts déployés par le ministre afin d'améliorer la mise en œuvre et l'application de la Loi.

3.5 Gestion des ressources humaines

ENGAGEMENT ENVERS LES RESSOURCES HUMAINES :

S'assurer que l'Agence représente un milieu de travail exceptionnel, capable d'accomplir efficacement son mandat actuel et futur.

Afin d'être reconnue comme un chef de file dans le domaine de l'évaluation environnementale, l'Agence est très consciente de l'importance qu'elle doit accorder à une saine gestion des ressources humaines. C'est pourquoi elle concentre ses efforts sur plusieurs thèmes stratégiques pour respecter son engagement : devenir une organisation d'acquisition du savoir, recruter activement et garder son effectif, accroître les capacités de son effectif, concentrer ses efforts sur le mieux-être de l'individu, rationaliser les structures et les systèmes et améliorer les résultats et l'imputabilité.

Cet effort repose sur les valeurs fondamentales et sur l'éthique de la fonction publique canadienne, notamment la responsabilisation, l'honnêteté, l'équité et le service professionnel rendu aux Canadiens et aux Canadiennes. Il servira aussi de base à un cadre de gestion des ressources humaines qui aidera l'Agence à mettre en œuvre toute modification législative approuvée à la suite de la révision de la Loi.

Activités connexes en 2001-2002

- Continuer d'intégrer la planification de la gestion des ressources humaines au plan ministériel et au plan de travail de l'organisme, y compris un programme de gestion du rendement pour les administrateurs.
- Effectuer une dotation en personnel stratégique à l'appui des priorités de l'Agence, en recourant notamment aux initiatives de développement ministériel comme le Programme d'affectation des carrières (PAC), le Programme de stagiaires en gestion (PSG) et le Programme de formation accélérée pour les économistes (PFAE), sans oublier d'autres programmes de recrutement d'étudiants.
- Encourager l'apprentissage continu en rendant accessibles des cours d'orientation, de la formation et des programmes de perfectionnement.
- Aider les employés à gérer leur carrière et à s'épanouir.
- Élaborer et promouvoir des programmes portant notamment sur l'Équité en matière d'emploi, le Multiculturalisme et les Langues officielles.
- Donner de la rétroaction au personnel au moyen de rapports périodiques d'évaluation du rendement, et aux gestionnaires, par le Programme de gestion du rendement.

- Continuer de reconnaître l'apport du personnel au moyen du Programme de prix et de reconnaissance de l'Agence.
- Mettre à jour l'Instrument de délégation des ressources humaines pour l'Agence.
- Favoriser une approche de coopération pour répondre aux préoccupations des syndicats et des employés et pour résoudre les problèmes par la communication et la consultation permanentes.

Mesure du rendement

L'Agence a adopté les cinq principaux résultats relatifs à la gestion des ressources humaines énoncés dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor intitulé *Cadre pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique*. Pour mesurer son rendement dans l'atteinte de ces objectifs, l'Agence adaptera les indicateurs du cadre et s'appuiera sur les données provenant de sources multiples, notamment les enquêtes effectuées auprès des employés de la fonction publique, les sondages effectués auprès des clients et les rapports sur l'équité en matière d'emploi et les langues officielles présentés périodiquement aux organismes centraux.

Résultats clés	Description
Une agence fondée sur l'esprit d'initiative.	L'esprit d'initiative représente la capacité de créer une vision commune, de construire la structure organisationnelle nécessaire à l'atteinte des objectifs du programme et de mobiliser les énergies et les tendances du personnel.
Un effectif qui repose sur des valeurs.	Un effectif érigé sur des valeurs démontre la compétence, la représentativité et l'objectivité politique et assure l'impartialité, l'équité et la transparence de ses activités de dotation.
Un effectif productif.	Un effectif productif produit des biens et des services d'une manière rentable qui vise l'amélioration continue.
Un environnement de travail valorisant.	Un environnement de travail valorisant renforce les bonnes relations de travail, la sécurité, l'impartialité et la protection contre la discrimination et le harcèlement. Il représente une source de satisfaction professionnelle et encourage le développement des employés.
Un effectif durable.	Un effectif durable est constitué de personnes chez qui l'énergie, la compétence et les connaissances des personnes sont valorisées.

PARTIE IV Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales – Réglementation

Le tableau qui suit décrit les initiatives majeures et importantes dans le domaine de la réglementation que l'Agence prévoit mettre en œuvre au cours de la période de planification (2001-2002).

Initiatives législatives ou réglementaires	Résultats prévus
Règlement sur les activités d'initiative privée qui ont lieu sur les terres domaniales L'Agence mettra au point un processus pour évaluer les effets environnementaux de projets réalisés ou autorisés par des instances privées qui ont des activités sur des terres louées de l'administration fédérale, comme les administrations aéroportuaires locales.	Évaluation cohérente, transparente et responsable des projets réalisés par le secteur privé sur des terres domaniales.
Autorisations de projets d'exploration pétrolière et gazière L'Agence modifiera ses règlements pour s'assurer que les autorisations pertinentes des projets de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers déclenchent l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.	Établissement d'un régime fédéral uniforme d'évaluation environnementale des activités pétrolières et gazières dans toutes les régions frontalières extracôtières du Canada.
Règlement sur les projets donnant droit à des crédits d'exportation Si le Cabinet l'ordonne, l'Agence établira un mécanisme d'évaluation des projets qui reçoivent de l'aide financière de la Société pour l'expansion des exportations.	Évaluations environnementales cohérentes, transparentes et responsables de projets réalisés par le secteur privé qui bénéficient de crédits à l'exportation et peuvent avoir des effets importants sur l'environnement.

4.2 Stratégie de développement durable

L'Agence a réussi à respecter les engagements décrits dans sa Stratégie de développement durable de 1997. Au cours des trois dernières années, l'Agence a élargi le champ d'application de la Loi et mis au point des moyens d'améliorer la surveillance, le suivi et l'observation de la Loi. Elle a aussi collaboré avec tout un éventail d'intervenants pour promouvoir un mécanisme cohérent, prévisible et efficient d'évaluation environnementale partout au Canada. La mise en place de bases solides qui lui permettront d'aller de l'avant dans la promotion de la prise de décisions fondées sur le développement durable constitue peut-être sa plus grande réalisation.

Afin de se préparer pour la Stratégie de 2000, l'Agence a procédé à une évaluation détaillée de sa Stratégie de 1997 intitulée *Réalisations et attentes* (disponible à l'adresse **www.acee-ceaa.gc.ca**). L'Agence a procédé ensuite à une analyse approfondie des enjeux en examinant toutes ses activités pour déterminer leur impact sur le développement durable et repérer tous les défis qui pourraient entraver le progrès. Afin de relever ces défis, l'Agence prévoit exploiter l'orientation stratégique décrite dans sa première stratégie, mais elle concentrera ses efforts sur les aspects où elle peut être la plus efficace. Cette orientation plus sélective de la stratégie ne limitera pas les travaux en cours portant sur d'autres programmes, politiques et activités qui contribuent clairement au développement durable.

Intitulée *L'évaluation environnementale : un outil crucial de développement durable* (disponible à l'adresse **www.acee-ceaa.gc.ca**), sa deuxième stratégie offre à l'Agence une occasion de pousser le développement durable au-delà des réalisations de la première stratégie. Compte tenu de sa mission, l'Agence se retrouve dans une position sans pareille et beaucoup de ses activités contribuent au développement durable. Même si l'Agence poursuivra cet effort, la stratégie vise à mettre en évidence de nouvelles orientations et possibilités stratégiques qu'il faudra chercher à exploiter au cours des trois prochaines années. La nouvelle stratégie porte avant tout sur les buts suivants.

Élargir les connaissances : L'application accrue de l'évaluation environnementale dans les ministères fédéraux constitue un moyen clé d'appuyer le développement durable. L'Agence est déterminée à appuyer l'élaboration d'examens préalables par catégorie, à réduire les évaluations injustifiées, à accroître la participation du public au processus d'évaluation environnementale et à resserrer les liens avec les partenaires et les intervenants.

Créer des partenariats efficaces : L'Agence est déterminée à améliorer sa capacité de surveiller, d'évaluer et de favoriser la conformité, à corriger les lacunes de l'application de la Loi et d'autres processus fédéraux d'évaluation environnementale et à clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale avec d'autres instances et avec des partenaires fédéraux.

Renforcer la capacité interne : L'Agence doit être reconnue comme un promoteur crédible d'évaluations environnementales de grande qualité. À cette fin, elle est déterminée à maintenir son effectif très compétent et à faire de ses activités internes un modèle d'excellence en environnement.

4.3 Initiatives collectives

Programme d'assurance de la qualité

L'Agence prépare actuellement un projet détaillé de cadre d'un programme qui vise à assurer que les activités fédérales d'évaluation environnementale satisfont aux exigences de la Loi et sont conformes à des critères de qualité rigoureux. L'Agence consultera des ministères et des organismes afin de terminer le cadre et d'élaborer des plans précis de mise en œuvre.

ENGAGEMENT :

Prise en compte cohérente et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décisions au gouvernement fédéral.

Liste de partenaires	Argent affecté par le partenaire	Résultats prévus
• Affaires des anciens combattants Canada • Affaires étrangères et Commerce international • Affaires indiennes et du Nord Canada • Agence canadienne d'inspection des aliments • Agence canadienne de développement international • Agence des perspectives économiques du Canada atlantique • Agriculture et Agroalimentaire Canada • Commission canadienne de sûreté nucléaire • Défense nationale • Développement des ressources humaines Canada • Développement économique Canada • Diversification de l'économie de l'Ouest Canada • Environnement Canada • Industrie Canada • Office des transports du Canada • Parcs Canada • Pêches et Océans Canada • Ressources naturelles Canada • Santé Canada • Transports Canada • Travaux publics et Services gouvernementaux Canada On prévoit d'accueillir d'autres partenaires à mesure que le programme avancera.	Les ressources ne sont pas encore définies : on attend des décisions sur des propositions découlant de la révision de la Loi (voir partie 3.4).	• Application plus cohérente, par les ministères et organismes fédéraux, des exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. • Évaluations de plus grande qualité qui apportent des améliorations à résultat environnementaux. • Établissement de méthodologies qui prévoient un solide lien entre la Loi et les bonnes pratiques de gestion environnementale.

PARTIE V Renseignements financiers

Tableau 5.1 Sommaire des paiements de transfert

(milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Contributions				
Agence canadienne d'évaluation environnementale	439	**1 395**	1 395	1 395
Total des paiements de transfert	439	**1 395**	1 395	1 395

Note : Les contributions pour faciliter la participation du public aux commissions d'examen (Programme d'aide financière aux participants) sont liées directement aux activités des commissions entreprises par l'Agence. Au 23 février 2001, quatre commissions d'examen avaient été reportées de la période précédente, ce qui représente 43 000$ dans la prévision des dépenses pour l'exercice 2000-2001.

Tableau 5.2 Source des fonds renouvelables et non renouvelables

Fonds renouvelables

(milliers de dollars)	Prévision des recettes 2000-2001	**Recettes prévues 2001-2002**	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Recettes à valoir sur le crédit				
Recouvrement des coûts des services d'évaluation environnementale	–	**3 351**	3 351	3 351
Recouvrement des coûts des publications et du matériel de formation et d'information (du gouvernement fédéral)	83	**90**	90	90
Recouvrement des coûts des publications et du matériel de formation et d'information (à l'externe)	105	**60**	60	60
Total des fonds renouvelables	188	**3 501**	3 501	3 501

Note : L'autorisation de recouvrer 3,4 millions de dollars des coûts des commissions d'examen est liée au degré d'activité des commissions admissibles au recouvrement. Cette autorisation ne sera pas utilisée si aucune commission d'examen n'est admissible au recouvrement des coûts, conformément à l'arrêté ministériel, pendant l'exercice 2001-2002.

Tableau 5.2 Source des fonds renouvelables et non renouvelables (suite)

Fonds non renouvelables

(milliers de dollars)	Prévision des recettes 2000-2001	**Recettes prévues 2001-2002**	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Remboursement pour les dépenses de l'année précédente	28	–	–	–
Total des fonds non renouvelables	28	–	–	–
Total des recettes par programme	216	**3 591**	3 591	3 591

Tableau 5.3 Coût net du programme pour l'exercice budgétaire

(milliers de dollars)	**Agence canadienne d'évaluation environnementale**
Dépenses nettes prévues	**11 560**
Plus : Services reçus gratuitement	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	650
Cotisations couvrant la part des employés des primes d'assurance et des coûts payés par le Conseil du Trésor	461
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	–
Traitement et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	458
	1 569
Coût net du programme pour 2001-2002	13 129

PARTIE VI Autres renseignements

6.1 Références et site Web de l'Agence

200, boulevard Sacré-Cœur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Communications
Téléphone : (819) 994-2578
Télécopieur : (819) 953-2891
Courriel : info@ceaa.gc.ca

Relations avec les médias
Téléphone : (819) 953-9407
Télécopieur : (819) 953-2891
Courriel : robert.deslauriers@ceaa.gc.ca

Adresse :
www.acee-ceaa.gc.ca

Site Web de l'Index fédéral des évaluations environnementales :
www.ceaa-acee.gc.ca/registry/registry_f.htm

Courriel : index@ceaa.gc.ca

Bureaux régionaux

Région du Pacifique et du Nord
Centre Sinclair, bureau 320
757, rue West Hastings
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1A1
Téléphone : (604) 666-2431
Télécopieur : (604) 666-6990
Courriel : ceaa.pacific@ceaa.gc.ca

Région de l'Alberta
Édifice Revillon, bureau 100
10237 – 104e rue n.-o.
Edmonton (Alberta)
T5J 1B1
Téléphone : (780) 422-1410
Télécopieur : (780) 422-6202
Courriel : ceaa.alberta@ceaa.gc.ca

Région des Prairies
The Federal Building, bureau 263
123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Téléphone : (204) 983-5127
Télécopieur : (204) 983-7174
Courriel : ceaa.prairies@ceaa.gc.ca

Région de l'Atlantique
Centre TD, bureau 1030
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Téléphone : (902) 426-0564
Télécopieur : (902) 426-6550
Courriel : ceaa.atlantic@ceaa.gc.ca

Région du Québec
2e étage, bureau 105
1141, rue de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B8
Téléphone : (418) 649-6444
Télécopieur : (418) 649-6443
Courriel : ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Région de l'Ontario
55, avenue St. Clair Est, bureau 907
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Téléphone : (416) 952-1574
Télécopieur : (416) 952-1573
Courriel : ceaa.ontario@ceaa.gc.ca

6.2 Publications récentes et renseignements supplémentaires

Il est possible de consulter les rapports suivants sur le site Web de l'Agence (**www.acee-ceaa.gc.ca**) ou en communiquant avec le Bureau des communications de l'Agence (**info@ceaa.gc.ca**) :

- *L'Évaluation environnementale : un outil crucial de développement durable*, février 2001. La Stratégie de développement durable de l'Agence pour la période de 2001-2003.
- Agence canadienne d'évaluation environnementale, Rapport de rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000.
- Rapport de la Commission d'examen conjoint EUB-ACÉE : *Projet de la mine de charbon Cheviot*, août 2000. Rapport sur les recommandations de la Commission d'examen indépendante concernant le projet de la mine de charbon Cheviot, près de Hinton (Alberta).
- Énoncé de politique opérationnelle n° 9 : Utilisation de l'examen préalable par catégorie aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, août 2000.
- Énoncé de politique opérationnelle n° 5 : Préparation des descriptions de projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, août 2000.
- *L'évaluation environnementale fédérale : Un atout*, mars 2000. Brochure sur les avantages et les réussites de l'évaluation environnementale.
- *Dilemme à Saint-Perplexe*, printemps 2000. Dépliant à l'intention des enfants qui porte sur le processus d'évaluation environnementale.
- *L'Agence canadienne d'évaluation environnementale – Œuvre au profit de l'environnement du Canada*, mars 2000. Brochure sur les réalisations récentes et les engagements de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- *Guide de référence sur le recouvrement des coûts applicables aux commissions d'examen d'évaluation environnementale à l'intention des promoteurs de projets*, mars 2000.
- *Évaluation de la Stratégie de développement durable de 1997 pour l'Agence canadienne d'évaluation environnementale*, printemps 2000. Ce document décrit les réalisations et les résultats de chaque plan d'action décrit dans la Stratégie de développement durable de 1997.
- *Examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Document de travail aux fins de consultations publiques*, décembre 1999.